

COMPTE RENDU de la séance du 2 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

Etaient Présents : Mrs et Mmes SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, COUSIN Gilles, CARON Didier, SYLVESTRE Roselyne, RIOUAL ATRAX Véronique, LISTWAN-BREARD Anne-Sophie et M. GUINOT Patrick

Excusés : Mr BLOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mr SYLVESTRE François

Mr LOISON Olivier à donné pouvoir à Mr CARON Didier

Absents : Mmes SURVILLE Aurélie et BARRE Norha,

Mrs GODIN David et LORNE Vincent

Secrétaire de séance : Mme SYLVESTRE Roselyne

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°) **Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mai 2025.**

2°) **Délibération n°2025-41 Don chèque Lefèvre 50 euros** : Le conseil accepte ce don à l'unanimité.

3°) **Délibération n°2025-42 Don SASA TFY 1500 euros et de Me SOBIERAJ de 10 euros** : Le conseil accepte ces dons également.

4°) **Délibération n°2025-43 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCYN-Débat sans vote sur les opérations générales de Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI** : Le conseil a débattu sur ce projet. Mise en avant d'un frein au développement des communes (aspect financier, ancien cadastre...).

5°) **Délibération n°2025-44 Convention financière SDEY Maintenance Préventive 2025** : Mr le Maire et son conseil municipal décident d'une visite annuelle des 181 points lumineux dont 14 en LEDS et des 6 armoires. La part fixe proposée au point lumineux est de 3 euros pour une visite et 10 euros par armoire. En option la visite de nettoyage est proposée à 15 euros par point lumineux. Pour le moment, cela reste en étude ; réponse en septembre du SDEY.

6°) **Délibération n° 2025-45 Facture SARL Julien HAUET Dépannage Frigidaire** :

Le Conseil Municipal a été informé de l'achat d'un frigidaire à l'école élémentaire. Prix de celui-ci est de 253,06 HT.

7°) **Délibération n°2025-46 Eclairage Public Zone Artisanale et rue Georges CERNEAU** : Le Conseil Municipal, décide du changement de 10 lampes dans cette zone pour un montant de 7286.54 euros HT soit 8743.85 € TTC pour un coût global part communale de 5100.58€. Prise en charge du SDEY 30% du HT. Ce projet sera définitivement validé ou non en Septembre 2025 par le SDEY.

Divers :

- Feux d'artifice le 12/07 à 23h par Mr COUSIN.

- Distribution des lampions à 22h15 à la mairie. Le blocage des rues est à prévoir.

- Réunion du département pour réfection d'une partie de la rue G. CERNEAU le 18/07/25, sur la commune de Gisy-les-Nobles.

- Une lettre de remerciement du maire de Gisy nous est parvenue pour le prêt des panneaux.

- Municipalité 2026, pas de documents reçus concernant les modalités des adjoints sur équité H/F.

-Fonctionnement station épuration : Information sur un problème survenu le week-end de la Pentecôte. Mr le Maire, propose un devis pour des entretiens annuelles avec la société CIVB. Le coût d'un passage est de 1490 euros HT soit 1788 TTC. Le conseil accepte ce devis.

-Borne Incendie (accidentée) rue Professeur RAMON : L'Installation se fera courant juillet.

-Changement de la porte double à la salle de convivialité : Une des portes ferme mal. Vu avec MB menuiserie, la porte doit être changée, coût estimé environ de 2350 euros HT.

-Information : la sophrologue résilie son bail communal.

-Clé de la porte suite au changement de la porte coté place Lucien Pothier. Les petits loups ont fait savoir qu'ils n'avaient pas de clé. Le nécessaire va être fait.

-Mr DECLINCHAMP fait par du retour de la réunion du conseil d'école du 1/07. Demandes des institutrices :

=>Demande d'achat d'un ordinateur sur place pour la maitresse de CE car son portable port USB ne fonctionne plus. Le conseil décide de ne pas faire cet achat ; considérant que ce n'est pas de leur ressort. Une prime est allouée annuellement de 150 euros/an aux enseignants afin de s'équiper informatiquement. L'enseignante des CM, quand a-t-elle, a récupéré 10 postes ordinateurs du collège de Pont-sur Yonne. Mr DECLINCHAMP a été voir ce jour. Ils fonctionnent bien et le service internet aussi. Un poste sera installé pour la classe des CE. Les autres seront dans la salle informatique. Les anciens ordinateurs devront être évacués.

=>Sortie des élémentaires du 1/07 annulée et non reportée. Les maitresses de l'école demandent si nous pouvons garder cette enveloppe de sortie scolaire fin d'année pour payer les bus de la sortie du salon des livres et celle de l'orientation. Cette demande est acceptée par le conseil municipal.

=>Achat de livres de mathématiques pour les CE et CM ; suite à un changement de programme scolaire. Cet achat est accepté par le conseil municipal.

=>Demande de vélos et de roulettes (amovibles) pour l'école maternelle pour « le savoir rouler ». Les enfants sont déjà équipés de draisiennes et de trottinettes par la mairie (le code de la route étant le même pour tous les véhicules). Les maitresses doivent se rapprocher des parents pour des dons.

=>Poubelles école maternelle-cantine : demande de la directrice sur le circuit des poubelles. En parallèle, des personnes louant la salle de convivialité expriment leur surprise de ramener les poubelles chez eux. Réflexion autour de cela. La CCYN va être contactée pour savoir comment améliorer cette problématique.

=>Demande interventions sportives avec intervenant CCYN (CE et CM) et Padel Sphère (GS et CP). Par équité le conseil décide d'allouer 125 euros à l'école maternelle et 125 euros à l'école élémentaire. L'école élémentaire ayant déjà les bus de payer pour les sorties piscines cela concerne les élèves des CE et des CM.

=> Demande des maitresses de connaître les montants des crédits alloués par la commune. Elles souhaitent connaître leurs soldes mais elles demandent également une augmentation de ceux-ci. (Le document est établi par le secrétariat de mairie et il a été transmis par Mr DECLINCHAMP). Après échange le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces crédits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.